



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/46/709  
29 novembre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-sixième session  
Points 30 et 98 de l'ordre du jour

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET  
L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

Lettre datée du 26 novembre 1991, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de transmettre le texte, en anglais et en français, d'une déclaration, en date du 21 novembre 1991, de la Communauté européenne et de ses Etats membres sur le Kenya (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 30 et 98 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Robert J. VAN SCHAİK

ANNEXE

Déclaration sur le Kenya publiée à La Haye et à Bruxelles  
le 21 novembre 1991 par la Communauté européenne

La Communauté et ses Etats membres notent avec préoccupation les restrictions à la liberté d'expression existant au Kenya et le fait que les critiques du système politique se sont vu régulièrement nier la possibilité d'exercer leur droit à la liberté d'association. Ceux qui ont essayé de le faire ont été arrêtés de façon systématique, plus récemment les 15 et 16 novembre derniers, en relation avec un rassemblement de l'opposition.

La Communauté et ses Etats membres, qui, ensemble, représentent le plus important partenaire du Kenya dans le domaine du commerce et de l'aide, sont préoccupés par ces développements et demandent instamment au Gouvernement kényen de prendre des mesures urgentes en vue de la libération de ceux qui sont toujours détenus et d'aller de l'avant dans la voie d'autres réformes politiques afin de refléter la tendance globale vers la démocratie multipartite et le respect des droits de l'homme.

Ils prennent note des idées qui, en diverses occasions, ont été exprimées dernièrement à ce sujet par le Président, plus récemment dans le discours qu'il a tenu dans la région de Kiambu le 14 novembre dernier, où il a fait part de sa disponibilité à accepter un changement éventuel vers un système multipartite, faisant mention d'un calendrier (deux à trois ans) pour la mise en oeuvre d'un tel changement. Ils encouragent le Président Moi à prendre des dispositions dans cette voie.

La Communauté et ses Etats membres lancent un appel au Gouvernement kényen et à tous les groupes concernés au Kenya d'oeuvrer en faveur d'un dialogue dans l'intérêt d'une plus grande participation, du pluralisme et de la responsabilisation dans le processus de décision politique et économique.

-----